



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Dial Immobiliers SA**, Route de la Combe-Girard 4, 2400 Le Locle
2. Délai pour contester l'état de collocation: 20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire: 10 jours après la publication
4. **Remarques:** But : courtage, gérance, construction, rénovation, entreprise générale, expertise ainsi que tout commerce lié à ces activités.

L'état de collocation des créanciers de la faillite précitée comprenant l'état des charges de l'immeuble est déposé à l'Office soussigné où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites dans les vingt jours dès le 23 octobre 2015, sinon ledit état sera considéré comme accepté.

Est également déposé l'inventaire mentionnant les biens revendiqués par des tiers. Dans le délai de dix jours dès le 23 octobre 2015, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites  
2053 Cernier

02426299

